



**INDICE HARMONISE DES PRIX A LA CONSOMMATION (IHPC) AU SEIN DE
L'UEMOA**



Note d'analyse du mois de décembre 2024

Date de parution : février 2025

SOMMAIRE

I.	NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS.....	2
II.	RESUME.....	3
III.	EVOLUTION MENSUELLE.....	3
3.1	Au niveau régional.....	3
3.2	Au niveau des Etats	4
IV.	EVOLUTION ANNUELLE.....	10
V.	ANNEXES.....	11
	Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA	11
	Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA	11
	Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de décembre 2024).....	12
	Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de décembre 2024).....	12
	Tableau 5 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union.....	13
	Tableau 6 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices des fonctions de consommation dans l'Union.....	13
	Tableau 7 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices de la nomenclature secondaire dans l'Union.....	13
	Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (entre décembre 2023 et décembre 2024).....	14
	Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union.....	14

I. NOTE D'INFORMATION A L'ENDROIT DES UTILISATEURS

L'indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'UEMOA base 100 en 2014

Depuis octobre 2018, l'Union a changé la base de son IHPC. En effet, l'UEMOA est passée de l'IHPC base 100 en 2008 à l'IHPC base 100 en 2014. Ce dernier indice a été validé par le règlement N°03/2017/CM/UEMOA portant adoption des modalités d'élaboration et de calcul de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation au sein des Etats membres de l'UEMOA (IHPC base 100 en 2014). Les calculs de l'inflation dans l'Union se font à partir de cet indice base 100 en 2014 depuis janvier 2017. C'est un indice de type Laspeyres. Dans chacun des huit pays de l'Union, quatre ou cinq zones économiques ont été définies de sorte à couvrir l'ensemble du territoire de chaque Etat. Les pondérations sont issues des dépenses de consommation qui proviennent des enquêtes de consommation et/ou de suivi de la pauvreté à couverture nationale réalisées auprès des ménages entre 2011 et 2014. Ce travail a permis de déterminer les dépenses de consommation suivant la nomenclature NCOA-IHPC (Nomenclature de Consommation Ouest Africaine pour l'IHPC) dérivée de la COICOP (Classification Of Individual Consumption by Purpose). Ces dépenses ont été ramenées en 2014 en utilisant le taux d'inflation de la période, au cas où l'enquête ne serait pas réalisée au cours de l'année 2014. Les paniers des pays contiennent en moyenne plus de **650** variétés et les prix sont collectés sur des points de vente dont le nombre varie entre **1403** et **5182** suivant les Etats. Dans les Etats de l'UEMOA, au minimum **7400** relevés sont effectués chaque mois.

Tableau : Statistiques des bases de données IHPC base 2014 des pays de l'UEMOA

<i>Union</i>	<i>Nombre de variétés</i>	<i>Nombre de Points de Ventes</i>	<i>Nombre de produits élémentaires</i>	<i>Nombre de relevés</i>
<i>Moyenne</i>	652	2 387	12 664	15 859
<i>Min</i>	573	1 403	6 028	7 413
<i>Max</i>	722	5 182	19 073	30 520

Source : Commission de l'UEMOA

II. RESUME

En décembre 2024, pour la zone UEMOA, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) affiche un niveau de 125,9, soit une augmentation de 0,1% comparativement au mois précédent.

En décembre 2024, le niveau de l'IHPC a évolué de 2,6% dans la zone UEMOA comparativement à son niveau de décembre 2023. Sur cette période, les différentes variations du niveau général des prix dans les pays de l'Union enregistrées par ordre décroissant se présentent comme suit : 5,7% en Guinée-Bissau, 4,9% au Mali et au Burkina Faso, 4,7% au Niger, 2,1% en Côte d'Ivoire, 1,2% au Togo, 0,3% au Sénégal et -0,4% au Bénin. Ainsi, on observe que les quatre (4) premiers pays cités enregistrent un taux d'inflation supérieur ou égale au niveau communautaire.

Le taux d'inflation en moyenne annuelle au mois de décembre 2024 s'est établi à 3,5% au niveau régional. Comparativement à ce niveau d'inflation, quatre (4) des Etats de l'Union enregistrent un niveau supérieur ou égale. Ce sont le Niger (9,1%), le Burkina Faso (4,2%), la Guinée-Bissau (3,7%) et la Côte d'Ivoire (3,5%).

III. EVOLUTION MENSUELLE

3.1 Au niveau régional

En décembre, le niveau de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de la zone UEMOA a enregistré une légère hausse de 0,1% par rapport au mois de novembre 2024. Ainsi, il affiche un niveau de 125,9. Cette évolution est imputable essentiellement à l'augmentation du niveau général des prix observée en Guinée-Bissau (1,4%), au Niger (1,2%), au Togo (0,5%) et en Côte d'Ivoire (0,4%). Cependant, dans les autres pays, le niveau des prix est en baisse : au Bénin (-0,2%), au Burkina Faso (-0,2%), au Mali (-0,6%) et au Sénégal (-0,8%). (Cf. Tableau 1).

En décembre, la hausse du niveau des prix des produits des fonctions « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (1,9%), « Article d'habillement et chaussure » (0,5%), « Santé » (0,5%), « Transport » (0,2%), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (0,1%), « Meubles, articles de ménage et entretien courant du loyer » (0,1%) et de « Loisirs et culture » (0,1%) sont à l'origine du rebond du niveau général des prix de l'Union (Cf. Tableau 2).

Du point de vue de la volatilité des prix et des quantités des produits, l'augmentation du niveau global des prix dans l'Union, fait suite à celle des prix des hors produits et énergie (0,2%). Quant aux produits frais (-0,2%) et ceux de l'énergie (-0,3%) leur niveau des prix a diminué en variation mensuelle. Selon le secteur de production, la variation mensuelle du niveau global des prix s'explique essentiellement par le rebond observé pour le niveau des prix des produits issus des secteurs secondaire (0,3%) et tertiaire (0,1%). Au regard de la durabilité des biens, la hausse du niveau général des prix est imputable à celle des biens semi durables (0,4%) et des biens durables (0,2%). (Cf. Tableau 3).

3.2 Au niveau des Etats

Au Bénin, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation affiche un niveau de 110,8 en décembre 2024 soit une baisse de 0,2% par rapport au mois précédent. Comparé à son niveau de décembre 2023, l'indice a diminué de 0,4% en décembre 2024.

La régression mensuelle de l'indice est essentiellement imputable à la chute des prix des biens et services des fonctions de consommation « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,3%), « Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles » (-0,5%) et « Biens et services divers » (-1,0%).

En glissement annuel, l'analyse de la régression du niveau général des prix selon la volatilité des prix et des quantités, indique qu'elle provient de la baisse de l'indice des produits frais (-4,7%) et des produits de l'énergie (-2,8%). Quant aux hors produits frais et énergies, le niveau de leur prix a augmenté entre décembre 2023 et décembre 2024 de 1,7%. Au regard de l'origine des produits, sur un an, c'est le niveau des prix des biens et services locaux qui sont retombés de -0,4%. Cependant, le niveau des prix des produits importés a progressé de 0,6% sur une année. Par rapport aux secteurs de production des produits, c'est le niveau de prix des produits du secteur primaires et secondaire qui ont baissé respectivement de 2,8% et 0,8% en un an. L'analyse selon la durabilité des produits montre que les prix des biens durables (-2,3%) et durables (-0,7%) ont régressés tandis que le niveau des prix des biens semi durables est monté de 3,3%.

L'analyse selon les fonctions de consommation montre que le recul du niveau général des prix en glissement annuel résulte de la baisse du niveau des prix des « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-2,5%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,9%), « Boissons et services divers » (-1,3%), des « Transports » (-0,6%), des « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (-0,3%). En observant l'évolution des prix au niveau des postes de consommation, il apparaît que la variation en glissement annuel de l'indice global fait suite à la baisse des prix des céréales non transformées (-0,6%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (-16,1%), des légumes frais en fruits ou racine (-18,9%), des tubercules et plantains (-6,3%) de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». La baisse des prix des biens et services provenant de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », fait suite à l'évolution à la baisse du niveau des prix des combustibles solides (-11,6%). Quant à la fonction transport, la baisse sur un an de son niveau des prix est imputable à celles des carburants et lubrifiants (-6,3%).

En moyenne annuelle, le taux d'inflation en décembre 2024 s'est établi à 1,2%, soit une légère baisse de 0,1 point de pourcentage comparativement à son niveau du mois précédent.

Au Burkina Faso, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de décembre 2024 s'est établi à 130,6 traduisant une baisse de 0,2% par rapport à novembre 2024. Comparativement à son niveau de décembre 2023, le niveau général des prix a progressé de 4,9%.

En variation mensuelle, l'évolution du niveau global des prix est portée essentiellement par la baisse du niveau des prix des fonctions « Logement, eau, électricité et autres combustibles » (-2,0%), « Restaurant et hôtel » (-1,2%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-0,3%).

Vu sous l'angle de la volatilité des prix et des quantités, l'augmentation en décembre 2024 du niveau global des prix comparativement à décembre 2023 est portée par la flambée des prix des produits frais (9,9%) et dans une moindre mesure des hors produits frais et énergie (2,6%) tandis que le niveau des prix des produits de l'énergie a diminué de 2,2%. Selon l'origine des produits, la hausse du niveau global des prix découle de la hausse des prix des produits locaux (6,3%) ainsi que des produits importés de 1,8%. En s'intéressant à la variation du niveau global des prix suivants les secteurs de production, l'analyse montre que l'évolution du niveau global des prix est imputable à la montée des prix des produits des secteurs primaire (10,0%) et dans une moindre mesure des produits du secondaire (1,9%) et tertiaire (0,2%). Selon la durabilité des biens, la hausse du niveau des prix a été enregistrée pour les biens non-durables (7,1%) et les biens durables (0,1%).

La progression de l'indice global en décembre 2024 par rapport à décembre 2023 fait principalement suite à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (8,9%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (2,4%), « Restaurant et hôtel » (0,6%), et « Biens et services divers » (0,2%). La progression du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » est consécutive au renchérissement des légumes secs et oléagineux (30,9%), des semoules et gruaux (13,6%), des légumes frais en fruits ou racine (13,2%), des céréales non transformées (12,4%), des huiles (9,3%), des farines, et Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (5,2%). Pour la fonction « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants », l'évolution du niveau des prix est due au renchérissement des des bières (17,5%) et des boissons non alcoolisées artisanales (4,4%).

L'inflation en moyenne annuelle au mois de décembre 2024 est de 4,2% soit une hausse de 0,3 point de pourcentage comparativement à son niveau de novembre 2024.

En Côte d'Ivoire, au mois de décembre 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation s'est établi à 126,6 soit une hausse de 0,4% par rapport à novembre 2024. Sur un an, l'indice enregistre une hausse de 2,1%.

La montée du niveau global des prix fait suite principalement à celle du niveau de prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,4%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,5%), « Transport » (0,8%) et « Articles d'habillement et chaussures » (1,0%).

Au regard de la volatilité des prix et des quantités, l'évolution en glissement annuel du niveau global des prix résulte des progressions du niveau de prix à tous les niveaux : les produits : de l'énergie (6,8%), les produits frais (1,8%) et les hors produits frais et énergie (1,8%). Selon la provenance des biens et services, la hausse du niveau général des prix est due aussi bien au renchérissement des produits locaux (2,5%) ainsi que ceux des produits importés (1,2%). Selon le secteur de production, l'augmentation du niveau général des prix est principalement portée par la variation positive des prix des biens du secteur primaire (2,9%). Aussi, des hausses en glissement annuel de 2,2% et de 1,6% ont été observées respectivement pour les secteurs tertiaire et secondaire. En ce qui concerne la durabilité des biens, la hausse du niveau global des prix est induite par les biens non durables dont les prix ont progressé de 2,1%, des biens semi durables (1,8%) et les biens durables (0,8%).

La progression en glissement annuel du niveau général des prix est principalement portée par les fonctions « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (6,5%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (3,9%), « Santé » (3,8%), « Transport »

(2,2%) et « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,0%). Sur cette période, la hausse du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires, boissons non alcoolisées » fait suite à celles des céréales non transformées (5,9%). L'augmentation du niveau des prix des loyers effectifs des locataires et sous-locataires (6,9%), de l'électricité (9,6%) et des combustibles solides et autres (20,9%) a engendré l'évolution des prix de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ». La hausse du niveau de prix de la fonction « Santé » est en lien avec celle du niveau des prix des médicaments traditionnels. Pour ce qui est de la fonction « Transport », l'évolution du niveau de ses prix a été propulsée par celle des transports routiers (2,7%).

En décembre 2024, avec un niveau de 3,5%, le taux d'inflation en moyenne annuelle a baissé de 0,2 point de pourcentage par rapport à son niveau du mois précédent.

En Guinée-Bissau, au mois de décembre 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation a augmenté de 1,4% en variation mensuelle avec un niveau affiché de 135,0. Sur un an, l'indice a augmenté de 5,7%.

La progression mensuelle, du niveau global des prix émane de la hausse des prix des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,1%), « Transport » (0,9%) et « Loisir et culture » (0,7%).

Au regard de la volatilité, la progression en glissement annuel du niveau Global des prix est principalement portée par les produits de l'énergie (14,7%), les produits frais (9,6%), ainsi que les hors produits frais et énergie (4,4%). L'analyse suivant la provenance des biens et services montre que la hausse du niveau général des prix fait suite à celle du niveau des prix des produits locaux (6,1%) et importés de (4,5%). En ce qui concerne les secteurs de production, la hausse du niveau des prix provient de celle des prix des biens des secteurs primaire (12,0%) et secondaire (6,3%). Selon la durabilité des biens, la hausse du niveau global provient de la montée du niveau des prix des biens non-durables (7,3%) et des biens semi-durables (5,0%).

Les fonctions ayant le plus contribué à la hausse en glissement annuel du niveau général des prix sont les suivantes : « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (8,3%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (11,1%) et « Transport » (0,9%). L'évolution en glissement annuel du niveau des prix de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » découle principalement de celle des Combustibles solides et autres (22,1%). En ce qui concerne la progression du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », elle résulte de celle des céréales non transformées (19,9%), des poissons et autres produits séchés ou fumés (12,2%), des sels, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (12,0%), les tubercules plantains (18,3%) et des poissons frais (6,8%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle s'est établi à 3,7% en décembre 2024, soit une évolution de 0,2 point de pourcentage comparativement à son niveau du mois précédent.

Au Mali, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation du mois de décembre 2024 avec un niveau de 123,2, enregistre une baisse de 0,6% comparativement à son niveau du mois précédent. Par rapport à l'année précédente à la même période, l'indice affiche une progression de 4,9%.

En décembre 2024, la variation mensuelle du niveau global des prix provient des baisses du niveau de prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées »

(- 1,2%), « Communication » (-1,2%), « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (-0,2%) et « Transport » (-0,2%).

La variation en glissement annuel du niveau général des prix, selon la volatilité, est portée par les hausses du niveau des prix des produits frais (9,0%), des produits de l'énergie (1,6%) et des hors produits frais et énergie (1,7%). Par rapport à l'origine des produits, la montée du niveau général des prix fait suite à celle des prix pour les produits locaux (6,1%) et dans une moindre mesure des produits importés (1,6%). L'analyse de l'évolution du niveau global des prix selon le secteur de production indique qu'elle fait suite au renchérissement des prix des produits des secteurs primaire (9,7%) et secondaire (2,0%) et tertiaire (0,4%). Au regard de la durabilité des biens, l'accroissement a été observé au niveau des biens non durables (5,3%), semi durables (5,0%) et durables (2,2%).

En glissement annuel, la hausse observée en décembre 2024 fait suite aux augmentations du niveau des prix des produits pour les fonctions « Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants » (10,1%), « Santé » (7,5%), « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (9,4%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (5,8%), « Enseignement » (5,8%), « Restaurant et hôtel » (5,0%) et « Biens et services divers » (3,1%). Les postes de consommation ayant le plus contribué à la variation en glissement annuel du niveau global des prix sont les céréales non transformées (13,7%), les beurre et margarine (46,7%), huiles (16,2%) et légumes secs et oléagineux (7,0%). L'augmentation des prix des médicaments modernes (11,5%) a entraîné la montée du niveau des prix de la fonction « Santé ».

L'inflation en moyenne annuelle est de 3,2% en décembre 2024, soit une hausse de 0,5 point de pourcentage par rapport à son niveau de novembre 2024.

Au Niger, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation en décembre 2024 s'est établi à 126,5 soit une augmentation de 1,2% comparativement au mois précédent. Par rapport à son niveau décembre 2023, on observe une hausse de 4,7%.

Le rebond du niveau général des prix en décembre 2024 par rapport au mois précédent provient essentiellement du renchérissement des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,2%), « Santé » (0,1%).

De l'analyse selon la volatilité, il ressort que la progression en glissement annuel de l'Indice global fait suite à l'évolution du niveau des prix des produits frais (9,1%), et des hors produits frais et énergie (4,6%). En ce qui concerne les prix des produits de l'énergie, leur niveau est en baisse de 11,8% comparativement à leur niveau de décembre 2023. Selon la provenance des biens et services, l'augmentation du niveau global des prix fait suite à l'évolution des prix des produits locaux (7,0%) ainsi que des produits importés (5,3%). Selon le secteur de production, les hausses de niveau des prix sont plus marquées dans les secteurs primaire (6,0%) et du tertiaire (3,3%) que ceux du secondaire (0,9%). Au regard de la durabilité, la hausse de l'indice global est portée principalement par les biens non durables (4,8%), et les biens durables (6,3%).

La progression du niveau général des prix, comparativement à décembre 2023, est essentiellement imputable à l'accroissement du niveau des prix des fonctions « Restaurant et hôtel » (43,1%), «8,1%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (9,4%), « Enseignement » (« Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (6,0%), « Communication » (4,2%) et « Santé » (4,0%). A un niveau plus détaillé, la hausse en glissement annuel découle de celle du niveau des prix des Pâtisseries, gâteaux, biscuits, viennoiseries (11,9%), du sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (27,6%), du lait (13,3%), des huiles (8,9%) et tubercules et plantains (22,2%) et des céréales non

transformées (2,5%) en ce qui concerne la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». Pour la fonction « Santé » la hausse émane du renchérissement des médicaments modernes (4,8%) et des services hospitaliers (34,8%). Quant à la fonction « Restaurant et hôtel » ce sont les services des restaurants, cafés et établissements similaires (44,4%) qui ont impulsé la hausse observée. La flambé des prix des produits du mobilier pour salle de séjour, salle à manger, bureau (domicile) (9,4%), articles de ménage en textiles (9,4%), outillage, matériel et accessoires divers (8,8%), articles de ménage non durables (11,5%) et services pour l'habitation sauf services domestiques (42,9%) a entraîné celle de la fonction « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer ».

En moyenne annuelle, le taux d'inflation de 9,1% en décembre 2024 traduit une baisse de 0,2 point de pourcentage comparativement à son niveau de novembre 2024.

Au Sénégal, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation de décembre 2024 s'est établi à 128,2 soit une baisse de 0,8 % par rapport au mois précédent. L'indice a augmenté de 0,3% comparativement à son niveau de décembre 2023.

La baisse du niveau de l'indice global, par rapport au mois de novembre 2024, fait suite à la régression des produits des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (-1,4%), « Communication » (-2,1%) et « Loisir et culture » (-0,2%).

Sur un an, l'analyse selon la volatilité des prix et des quantités, montre que l'augmentation du niveau global des prix est imputable à celle des niveaux de prix de 1,9% pour les produits frais. Cependant, les niveaux des prix des hors produits frais et des produits de l'énergie ont diminué respectivement 0,7% et 0,1%. Au regard de la provenance des produits, la hausse du niveau général des prix en glissement annuelle fait suite à celle des produits importés (4,0%). Toutefois, le niveau des prix des produits locaux a diminué de 1,3% sur la période sous revue. Selon le secteur de production des biens et services, la progression du niveau des prix a été enregistrée pour les produits du secteur primaire (1,2%) et celui du tertiaire (0,5%). Quant à l'analyse selon la durabilité des biens, elle montre que la remonté du niveau global des prix est portée par les biens semi durables (0,2%) et durables (2,4%).

En glissement annuel, le rebond du niveau global des prix est consécutif en grande partie à la montée des prix des « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (0,1%) et « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (1,7%). Au regard des postes de consommation ayant le plus contribué à la progression du niveau général des prix, il ressort que ce sont les hausses observées pour les prix des céréales non transformées (4,2%), des poissons frais (2,3%), des légumes en feuilles (8,4%) et Sel, épices, sauces et produits alimentaires n.d.a (4,6%) qui ont entraîné la baisse du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées ». La hausse du niveau des prix de la fonction « Santé » est en lien avec l'augmentation des prix des médicaments traditionnels (21,6%).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est demeuré à 0,8% en décembre 2024, comparativement à son niveau de novembre 2024.

Au Togo, en décembre 2024, l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation s'est établi à 128,4 soit un rebond de 0,5% en variation mensuelle. Comparé à son niveau de décembre 2023, l'indice s'est accru de 1,2%.

La régression du niveau général des prix, par rapport au mois précédent, est induite principalement par celle du niveau des prix des fonctions « Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants » (3,3%), « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (1,2%),

« Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » (0,9%), « Article d'habillement et chaussure » (0,5%) et « Santé » (0,2%).

L'analyse de la variation en glissement annuel des prix selon la volatilité fait ressortir que la hausse du niveau général des prix s'explique principalement par le renchérissement des produits frais de 1,6%, et des hors produits frais et énergie de 1,5%. Selon la provenance des produits, la hausse du niveau général des prix est portée aussi bien par les produits locaux (1,3%) que les produits importés (1,3%). Selon le secteur de production, la hausse des prix au niveau global provient de celle des prix du secteur primaire (3,1%) et dans une moindre mesure du renchérissement des produits du secteur secondaire (0,9%) et tertiaire (0,8%). Selon la durabilité des biens, la progression du niveau des prix est imputable aux évolutions de prix des biens non-durables (1,5%), des biens semi-durables (2,1%) et durables (0,2%).

L'évolution en glissement annuel du niveau général des prix est principalement imputable à la hausse du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (2,3%), « Biens et services divers » (2,3%) et « Articles d'habillement et chaussure » (2,0%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (1,1%).

Les postes de consommation ayant le plus contribué à la hausse du niveau des prix de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » sont les légumes frais en feuilles (6,3%), légumes secs et oléagineux (33,1%), les Tubercules et plantains (11,6%), les céréales non transformées (2,0%), huiles (10,3%), agrumes (19,5%) et tubercules et plantains (5,7%). Aussi, la hausse des prix des loyers effectifs des locataires et sous-locataires (2,2%) a impulsé la montée de la fonction « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles ».

Le taux d'inflation en moyen annuel s'est affiché à 2,9 % en décembre 2024, soit une baisse de 0,2 point de pourcentage par rapport au mois précédent.

IV. EVOLUTION ANNUELLE

En décembre 2024, le niveau de l'IHPC s'est accru de 2,6% dans la zone UEMOA comparativement à son niveau de décembre 2023. Sur cette période, les différentes variations du niveau général des prix dans les pays de l'Union enregistrées par ordre décroissant se présentent comme suit : 5,7% en Guinée-Bissau, 4,9% au Mali et au Burkina Faso, 4,7% au Niger, 2,1% en Côte d'Ivoire, 1,2% au Togo, 0,3% au Sénégal et -0,4% Bénin. Ainsi, on observe que les quatre (4) premiers pays cités enregistrent un taux d'inflation supérieur ou égale au niveau communautaire. (Cf. Graphique 1).

Dans l'Union, sur un an, l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées », a enregistré une hausse de 3,6% en décembre 2024. Par rapport au mois précédent, ce niveau correspond à une hausse de 0,4 point de pourcentage. (Cf. Graphique 2).

Le taux d'inflation en moyenne annuelle est ressorti à 3,5% au mois de décembre 2024 au niveau régional. Il est demeuré quasi identique à son niveau du mois de novembre 2024. Dans les Etats membres de l'Union, par ordre décroissant, ces taux d'inflation sont de 9,1% au Niger, 4,2% au Burkina Faso, 3,7% en Guinée-Bissau, 3,5% en Côte d'Ivoire, 3,2% au Mali, 2,9% au Togo, 1,2 % au Bénin et de 0,8% au Sénégal. Ainsi, le Niger, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau et la Côte d'Ivoire affichent un taux d'inflation moyen supérieur ou égal à celui de l'Union en décembre 2024. (Cf. Tableau 5).

L'inflation régionale en moyenne annuelle au mois de décembre 2024 fait suite à l'évolution du niveau des prix des fonctions « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » (4,7%), « Restaurant et Hôtel » (4,2%), « Santé » (3,7%), « Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles » (3,5%), « Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer » (2,9%), « Biens et services divers » (1,9%), « Boissons alcoolisées tabacs et stupéfiants » (1,3%), « Loisirs et culture » (1,3%) et de « Transport » (1,3%) . (Cf. Tableau 6).

L'analyse suivant la nomenclature secondaire montre que l'inflation de l'Union en moyenne annuelle du mois de décembre 2024 est tirée par toutes les composantes. En effet, des progressions des niveaux de prix de 6,2% pour les produits frais et 2,9% pour les produits de l'énergie ont été enregistrées. Quant au taux d'inflation sous-jacente, il s'est établi à 2,2%. Tous les secteurs de production ont contribué à la hausse du niveau général des prix avec 6,3% pour les produits du primaire, 2,0% pour ceux du secondaire et 2,2% pour le tertiaire. Au regard de la durabilité des biens, la hausse du niveau général des prix est portée par tous les types de biens avec des progressions de 4,3%, de 1,5% et 1,2% respectivement pour les biens non-durables, semi-durables et durables (Cf. Tableau 7).

V. ANNEXES

Tableau 1 : Evolution du niveau global des prix des biens et services de consommation dans les pays de l'UEMOA

PAYS	PONDERATIONS	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		déc-23	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	1 mois	3 mois	12 mois
BENIN	760	111,2	110,3	110,6	111,0	110,8	-0,2	0,5	-0,4
BURKINA FASO	1258	124,5	133,3	133,5	130,9	130,6	-0,2	-2,1	4,9
COTE D'IVOIRE	3131	124,0	126,4	125,9	126,1	126,6	0,4	0,1	2,1
GUINEE- BISSAU	141	127,7	133,2	132,8	133,2	135,0	1,4	1,3	5,7
MALI	1428	117,4	126,0	125,6	123,9	123,2	-0,6	-2,3	4,9
NIGER	1111	120,9	132,3	127,0	125,0	126,5	1,2	-4,4	4,7
SENEGAL	1491	127,9	130,1	130,7	129,2	128,2	-0,8	-1,5	0,3
TOGO	681	126,9	128,9	127,8	127,7	128,4	0,5	-0,4	1,2
UEMOA	10000	122,6	127,5	126,7	125,8	125,9	0,1	-1,3	2,6

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 2 : Evolution du niveau des prix selon les différentes fonctions de consommation dans l'UEMOA

FONCTIONS	PONDERATIONS UEMOA	Indices pour les mois de					Variations (en %) depuis		
		déc-23	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24	1 mois	3 mois	12 mois
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	134,6	143,4	141,7	139,5	139,4	-0,1	-2,8	3,6
Boissons alcoolisées, Tabacs et stupéfiants	121	127,7	129,9	130,9	129,2	131,6	1,9	1,3	3,0
Articles d'habillement et chaussures	703	112,2	112,9	112,9	112,7	113,2	0,5	0,3	0,8
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles	1108	119,4	122,9	121,8	122,0	122,2	0,1	-0,5	2,4
Meubles, articles de ménage et entretien courant du foyer	452	112,4	115,7	116,0	115,9	116,0	0,1	0,3	3,2
Santé	423	109,8	113,6	113,1	112,9	113,5	0,5	-0,1	3,4
Transports	892	116,1	116,1	116,3	116,2	116,5	0,2	0,3	0,3
Communication	487	97,3	97,7	97,8	98,0	97,6	-0,4	-0,1	0,3
Loisirs et culture	254	112,3	112,6	112,7	112,6	112,6	0,1	0,1	0,3
Enseignement	231	111,0	111,5	112,5	112,6	112,6	0,0	1,0	1,4
Restaurant et Hôtel	639	120,0	123,6	125,4	125,4	125,3	-0,1	1,3	4,4
Biens et services divers	444	114,5	115,8	115,9	115,8	115,7	-0,1	0,0	1,1
UEMOA	10000	122,6	127,5	126,7	125,8	125,9	0,1	-1,3	2,6
Hors produits alimentaires et boissons non alcoolisées	5753,7	114,1	116,0	116,1	116,0	116,2	0,2	0,2	1,9

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 3 : Variation mensuelle (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de décembre 2024)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	-0,5	-0,8	0,9	4,2	-2,6	3,1	-2,6	4,5	-0,2
Energie	0,2	-2,3	-0,6	0,4	1,6	-1,5	-0,1	0,0	-0,3
Hors produits frais et énergie	-0,1	0,4	0,4	0,1	0,2	0,7	0,1	-0,6	0,2
Local	-0,3	-0,3	0,4	1,9	-0,6	1,9	-0,8	0,8	0,1
Importé	0,2	0,3	0,5	0,0	-0,2	1,8	-0,7	-0,2	0,4
Primaire	-0,9	-0,3	1,0	3,7	-1,4	2,4	-1,7	-0,1	0,0
Secondaire	0,1	0,1	0,1	0,4	0,5	0,4	0,3	0,9	0,3
Tertiaire (services)	-0,1	0,0	0,4	0,0	-0,4	0,2	-0,2	0,0	0,1
Non durable	-0,2	-0,1	0,4	1,6	-1,0	1,8	-1,2	0,8	0,0
Semi Durable	-0,4	0,0	0,6	0,1	1,1	-0,3	0,2	0,4	0,4
Durable	0,2	0,0	0,4	0,0	0,0	0,2	0,9	0,0	0,2

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 4 : Variation en glissement annuel (en %) par pays du niveau des prix des produits selon la nomenclature secondaire (au mois de décembre 2024)

Libellé	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	Union
Produit frais	-4,7	9,9	1,8	9,6	9,0	9,1	1,9	1,6	4,8
Energie	-2,8	-2,2	6,8	14,7	1,6	-11,8	-0,1	-1,7	-0,1
Hors produits frais et énergie	1,7	2,6	1,8	4,4	1,7	4,6	-0,7	1,5	1,8
Local	-0,4	6,3	2,5	6,1	6,1	7,0	-1,3	1,3	nd
Importé	0,6	1,8	1,2	4,5	1,6	5,3	4,0	1,3	nd
Primaire	-2,8	10,0	2,9	12,0	9,7	6,0	1,2	3,1	5,0
Secondaire	-0,8	1,9	1,6	6,3	2,0	0,9	-1,7	0,9	1,0
Tertiaire (services)	1,4	0,2	2,2	0,0	0,4	3,3	0,5	0,8	1,6
Non durable	-2,3	7,1	2,1	7,3	5,3	4,8	-0,1	1,5	3,1
Semi Durable	3,3	0,0	1,8	5,0	5,0	-0,7	0,2	2,1	1,6
Durable	-0,7	0,1	0,7	0,0	2,2	6,3	2,4	0,2	2,7

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 5 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) de l'indice global dans chacun des pays de l'Union

PAYS	Pondération	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
BENIN	760	0,7	0,8	0,9	1,2	1,2	1,2
BURKINA FASO	1258	1,5	2,2	2,9	3,6	3,9	4,2
COTE D'IVOIRE	3131	3,8	3,9	3,8	3,7	3,6	3,5
GUINEE-BISSAU	141	3,3	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7
MALI	1428	0,6	1,1	1,6	2,3	2,8	3,2
NIGER	1111	9,3	9,8	9,8	9,6	9,3	9,1
SENEGAL	1491	2,1	1,5	1,2	0,9	0,8	0,8
TOGO	681	3,6	3,6	3,6	3,3	3,1	2,9
UNION	10000	3,1	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5

Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 6 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices des fonctions de consommation dans l'Union

FONCTION DE CONSOMMATION	Pondération	juil-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4246	3,6	4,0	4,2	4,5	4,6	4,7
Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	121	1,3	0,9	1,1	1,6	1,4	1,3
Articles d'habillement et chaussures	703	1,4	1,4	1,3	1,3	1,2	1,1
Logement, eau, électricité, gaz, et autres combustibles	1108	3,5	3,5	3,5	3,6	3,6	3,5
Meubles, articles de ménages et entretien courant du foyer	452	2,4	2,5	2,7	2,8	2,8	2,9
Santé	423	2,8	2,9	3,2	3,4	3,5	3,7
Transport	892	3,4	3,0	2,5	2,1	1,7	1,3
Communication	487	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5
Loisir et culture	254	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5	1,3
Enseignement	231	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Restaurant et hôtel	639	4,5	4,3	4,2	4,1	4,1	4,2
Biens et services divers	444	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	1,9
Global	10000	3,1	3,3	3,4	3,5	3,5	3,5

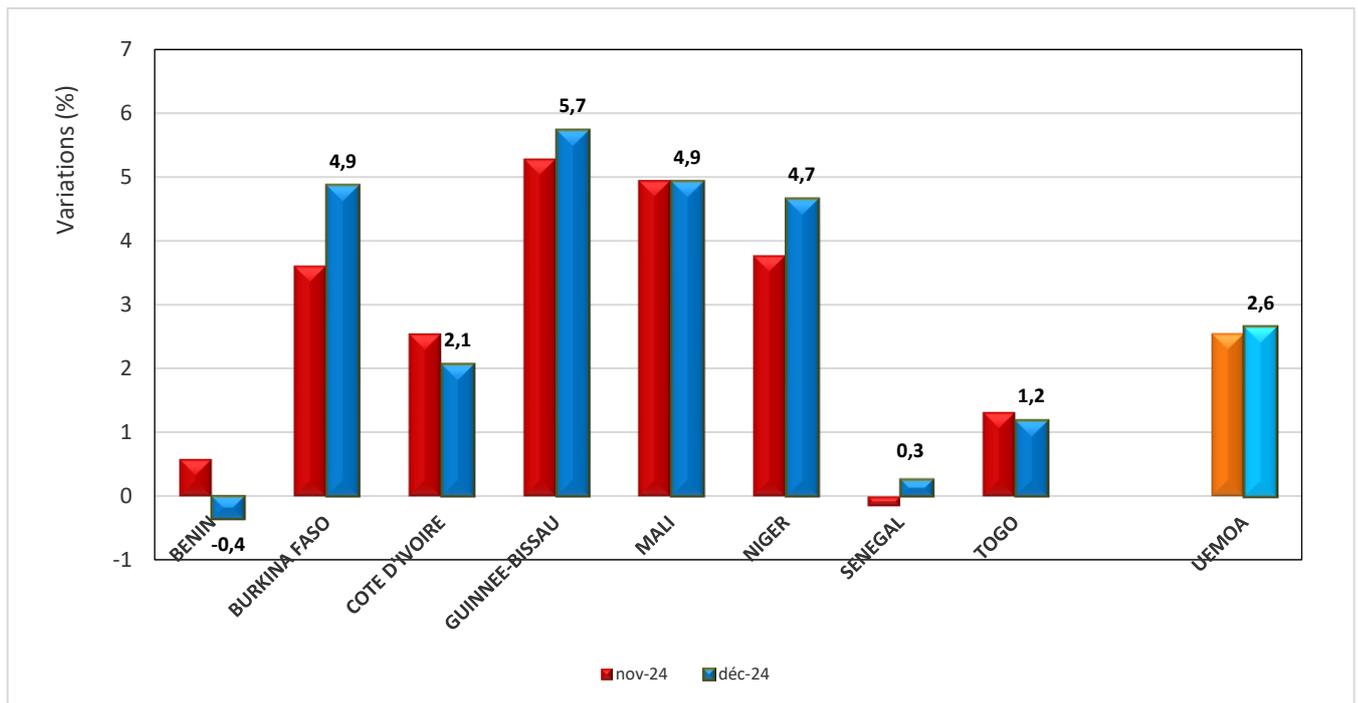
Source : INS/Commission de l'UEMOA

Tableau 7 : Evolution de la variation en moyenne annuelle (en %) des indices de la nomenclature secondaire dans l'Union

Libellé	Pondération	août-24	août-24	sept-24	oct-24	nov-24	déc-24
Produit frais	2425,2	5,0	5,0	5,3	5,7	6,0	6,2
Energie	721,4	4,1	4,1	3,9	3,6	3,3	2,9
Hors produits frais et énergie	6853,4	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	2,2
Primaire	2893,6	5,2	5,2	5,5	5,9	6,2	6,3
Secondaire	4170,8	2,5	2,5	2,3	2,2	2,1	2,0
Tertiaire (services)	2935,6	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,2
Non durable	5596,8	3,6	3,6	3,9	4,1	4,2	4,3
Semi Durable	1250,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5
Durable	464,8	2,5	2,5	0,9	1,1	1,1	1,2

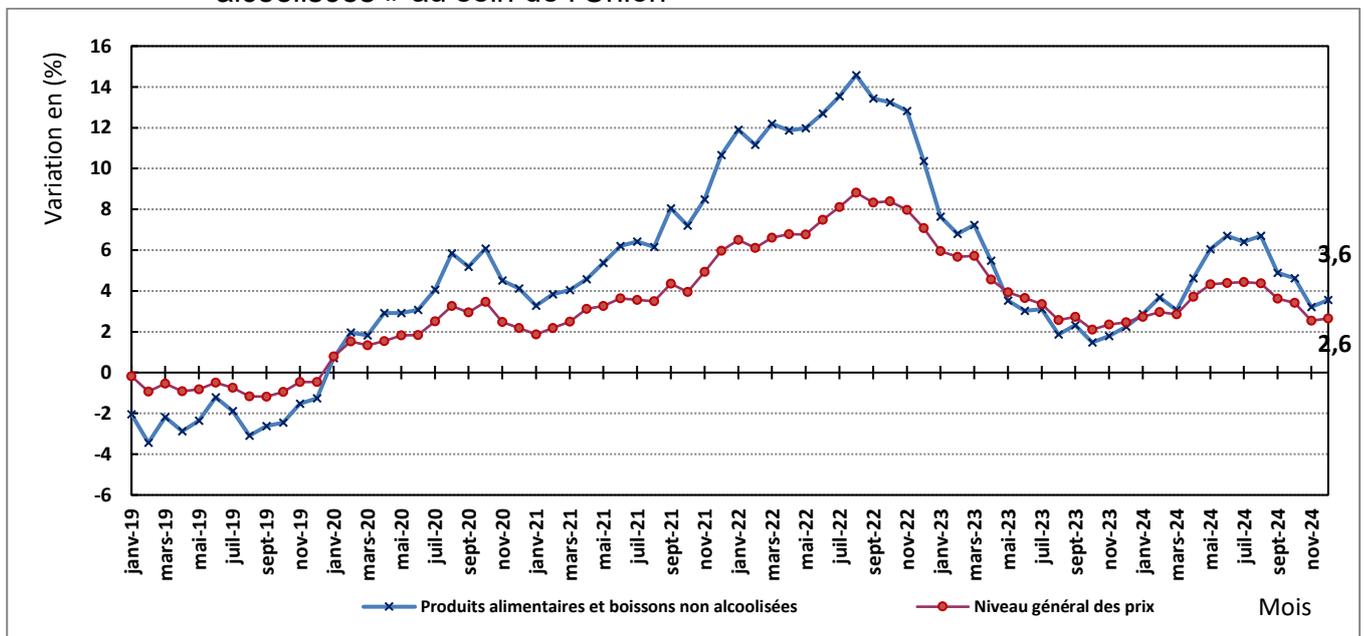
Source : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 1 : Variation en glissement annuel (en %) de l'indice global des pays de l'Union (entre décembre 2023 et décembre 2024)



Source : INS/Commission de l'UEMOA

Graphique 2 : Evolution comparative de la variation en glissement annuel (en %) de l'indice global et de l'indice de la fonction « Produits alimentaires et boissons non alcoolisées » au sein de l'Union



Source : INS/Commission de l'UEMOA